



Modification simplifiée n°1
du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Thouarsais
AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026 AU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

Par arrêté n°2025-26, le Président de la Communauté de Communes du Thouarsais a prescrit la modification simplifiée n°1 du SCoT du Thouarsais.

Par délibération en date du 8 septembre 2026, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier.

Le dossier sera déposé et tenu à la disposition du public du **JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026** au **MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026** inclus aux jours et heures d'ouverture habituels :

- au Pôle ADT de la CCT (5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS),

Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la CCT.

Le public pourra consigner ses observations :

- sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux susvisés,
- par courriel à : modificationsimplifiee1scot@thouars-communaute.fr,
- par courrier Président de la Communauté de Communes du Thouarsais – Service Urbanisme et Planification – Modification simplifiée n°1 du SCoT – Pôle ADT, 5 rue Anne Desrays, 79100 THOUARS.